

COMMUNE D'ARCAMBAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Finances – décision budgétaire

Séance du 14 avril 2026, à 20 heures 30

Délibération n° : 2026/04/06

Objet : Vote des subventions allouées aux associations pour l'année 2026

Le 14 avril 2026, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jérôme Dietsch, Maire.

Présents : Victoria Abounnasr, Joana Alves, René Destrel, Jérôme Dietsch, Corinne Dupin, Pauline Duroy, Bruno Faure, Bruno Labarthe, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Patrick Marthe, Christian Mignot, Virginie Prieur, Hélène Thomas.

Excusés :

Excusés avec procuration : Caroline Foucher pourvoir à Hélène Thomas

Secrétaire de séance : Virginie Prieur

Monsieur le Maire, propose au Conseil de fixer le détail des subventions attribuées aux Associations. Après délibération, le détail des subventions attitrées au titre de l'année 2026, sera :

Association des Parents d'Elèves	300.00 €
Club des Aînés	300.00 €
Comité des Fêtes	1 000.00 €
Coopérative Scolaire	3 500.00 €
Fête du Livre et de L'image	900.00 €
FNACA St Géry	100.00 €
Foyer Rural	900.00 €
Gym Tonic	300.00 €
Gym'Nazes	300.00 €
ONAC	100.00 €
Association de Pétanque	700.00 €
Prévention Routière	100.00 €
SSALA	300.00 €
Secours Populaire Français	100.00 €
Football Club Bégoux/Arcambal	500.00 €
Banque Alimentaire	200.00 €
Association à Petits Mots	300.00 €
Musée de la Résistance	50.00 €
Refuge Canin	200.00 €
Association de Pêche de Vers	300.00 €
Musée Verdun	300.00 €
France Parkinson	300.00 €
Resto du cœur	100.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le détail de subventions tel que détaillé ci-dessus. A noter que les Conseillers qui sont trésoriers ou présidents d'une association se sont abstenus de voter pour leur association respective.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à **13 voix pour et 2 abstentions** la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jérôme Dietsch

